



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité

Fraternité

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur et de la recherche Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales</p> <p>Adresse : 1 ter av. de Lowendal - Paris 7^{ème}</p> <p>Suivi par : Pascal FAUCOMPRES, Joël RIGAL</p>	<p>Direction générale de l'alimentation Service des actions sanitaires en production primaire Sous-direction de la santé et de la protection animales</p> <p>Adresse : 251 rue de Vaugirard - Paris 15^{ème}</p> <p>Suivi par Marie-Bénédicte PEYRAT, Bureau de la Santé Animale</p>	<p>Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises Service Europe et international Sous-direction international</p> <p>Adresse : 3 rue Barbet de Jouy - Paris 7^{ème}</p> <p>Suivi par : Clémence ROBERT, Bureau des exportations et des partenariats internationaux</p> <p>NOR : AGRT2102334J</p>
--	---	--

Instruction technique : DGPE / SDI / BEPI 2021-41 du 21 janvier 2021

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation
à

Date limite de réponse : 15 février 2021

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Mesdames et Messieurs les directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la protection des populations

✓ Nombre d'annexes : 4

Objet : Modalités de mise à disposition de personnels des services déconcentrés et des établissements d'enseignement agricole pour la préparation et les finales du 130^{ème} Concours Général Agricole (CGA).

Bases juridiques : Arrêté du 4 décembre 2020 portant approbation du règlement du Concours Général Agricole 2021.

Résumé : Le Concours Général Agricole (CGA) est une manifestation officielle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui participe au développement économique des filières, et concernant les concours dédiés aux jeunes, qui contribuent à la promotion et à l'animation pédagogique des filières de l'enseignement agricole. L'organisation des finales, qui se déroulent du 11 au 14 mai à Tours, du 13 au 16 mai à Chalons-en-Champagne, du 19 au 22 mai à Angoulême et du 21 au 24 mai à Montpellier, nécessite la mise à disposition auprès du Commissariat général du CGA, d'agents du MAA chargés d'exercer les fonctions de commissaire, commissaire adjoint et technicien vétérinaire. Cette instruction technique précise les modalités de cette mise à disposition.

MOTS-CLES : CONCOURS, SALON, COMMISSAIRE, VETERINAIRE

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la protection des populations</p>	<p>Pour information :</p> <p>Messieurs les Préfets</p>

Le **Concours Général Agricole, créé en 1870, est organisé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA)**. Il sélectionne et récompense chaque année les meilleurs produits et animaux issus du terroir français. Il encourage la transition agro-écologique et contribue à la formation des futurs professionnels du secteur. Propriété du MAA et du Centre national des expositions et concours agricoles (CENECA), propriétaire du Salon International de l'Agriculture, il participe à l'encouragement et au soutien économique des producteurs et de leur filière, permet aux consommateurs de se repérer dans l'offre des produits du terroir en les aidant dans leur choix, et participe à l'attractivité des filières de formation aux métiers de l'élevage et du vin. Il comprend traditionnellement des concours d'animaux reproducteurs, de produits, de vins, de pratiques agro-écologiques ainsi que des concours dédiés aux jeunes de l'enseignement agricole. Les concours Jeunes sont mis en œuvre sous la tutelle de la DGER. Reconnus en tant qu'apprentissages informels, les participants admis en finales reçoivent un badge numérique (Open badge) valorisant les compétences acquises et leur engagement.

L'arrêté du 4 décembre 2020 et son annexe, le règlement du 130^{ème} Concours Général Agricole, fixent les **modalités d'organisation du CGA** dont les épreuves finales se dérouleront comme suit : **du 13 au 14 mai à Tours, du 15 au 16 mai à Chalons-en-Champagne, du 21 au 22 mai à Angoulême et du 23 au 24 mai à Montpellier**. A noter que compte-tenu des circonstances particulières liées à la pandémie de Covid-19, ces modalités d'organisation ont été remaniées, de sorte que sont maintenus les concours produits et vins, les concours des pratiques agro-écologiques et le Trophée International de l'Enseignement Agricole.

Le **bon déroulement du Concours Général Agricole repose**, plus encore cette année, **sur l'implication des services du MAA** (DRAAF, DDT, DDTM, DDPP, réseau de l'enseignement agricole), en particulier pour :

- **promouvoir les concours du CGA**, auprès des réseaux et acteurs locaux afin d'inciter les producteurs et les éleveurs à s'inscrire, en mettant en valeur les bénéfices économiques de cette participation ;
- **sensibiliser les établissements d'enseignements agricoles** de l'intérêt pédagogique des concours dédiés aux Jeunes et encourager leur participation, en particulier au Trophée International de l'Enseignement Agricole (TIEA) - anciennement dénommé Trophée National des Lycées Agricoles/TNLA pour l'édition 2021 du Concours ;
- **superviser l'organisation et le déroulement des phases amont des concours des produits et des vins**, en particulier les présélections des concours des Vins et des Armagnac dont l'organisation opérationnelle est respectivement confiée aux Chambres d'Agriculture (Vins), et au Bureau Interprofessionnel de l'Armagnac (BNIA) pour les eaux de vie d'Armagnac.

Les missions et responsabilités assumées par ces fonctionnaires dans l'organisation du CGA sont partie intégrante de leurs objectifs annuels et sont à prendre en considération dans leur évaluation. Leur mise à disposition intervient en application de l'article 7 du règlement annuel du concours. Elle fait l'objet d'un ordre de mission sans frais, ouvrant droit à des indemnités de mission prises en charge par le CGA (article 9). Le règlement 2021 est téléchargeable sur le site www.concours-general-agricole.fr et consultable sur le BO Agri.

Nous vous demandons de **prévoir et de faciliter la mise à disposition des fonctionnaires pour exercer les missions envisagées**, et en ce qui concerne les DRAAF/DDT/DDTM, de coordonner, dans votre secteur géographique, les phases locales de cette 130^{ème} édition. Vous trouverez en **annexes les principales étapes des différents concours**.

La liste des collaborateurs à proposer en qualité de commissaire, commissaire adjoint ou technicien vétérinaire pour le déroulement des finales des différents concours sera établie selon le modèle en annexe 4, à retourner **avant le 15 février 2021** au Concours général agricole (contacts en annexe 4). Des collaborations complémentaires, en nombre très limité, sont susceptibles de vous être demandées par le commissaire général au cours de l'année. Elles concernent quelques fonctionnaires auxquels des tâches spécifiques dans l'organisation sont confiées pendant la période de préparation.

Nous ne doutons pas que, grâce à votre aide précieuse et efficace, et aux efforts conjugués de l'ensemble des fonctionnaires du MAA, le succès du Concours Général Agricole 2021 sera assuré, confortant ainsi les missions d'encouragement et de soutien à nos filières du CGA, qui participe quotidiennement à valoriser nos savoir-faire et à renforcer notre souveraineté alimentaire.

La Directrice générale de
l'enseignement et de la
recherche

Valérie BADUEL

La Directrice générale de la
performance économique et
environnementale des
entreprises

Valérie METRICH-HECQUET

Le Directeur général de
l'alimentation

Bruno FERREIRA

ANNEXE 1

Principales manifestations du 130^{ème} Concours Général Agricole

I) LE CONCOURS GENERAL DES PRODUITS ET DES VINS

Le CGA des Produits et des Vins est réservé aux producteurs et aux entreprises installés en France. L'ingrédient principal des produits étant obligatoirement issu de l'élevage ou de l'agriculture française. Cette manifestation a réuni en 2020, 22 482 produits et vins, présentés par 5 709 producteurs, et évalués par 10 534 jurés dont 7 034 pour les finales. Il s'agit du plus important et du plus diversifié des concours de produits du terroir avec pour les vins, 567 signes d'origine représentés en 2020 (AOC et IGP), et pour les autres produits, 102 catégories regroupées en 18 familles de concours (apéritifs ; bières ; charcuteries ; cidres et poirés ; confitures ; eaux de vie de Cognac et Armagnac ; épices et chocolats ; huiles de noix ; jus de fruits ; miels et hydromels ; mistelles ; produits de l'aquaculture ; produits issus de palmipèdes gras ; produits laitiers ; produits oléicoles ; rhums et punches ; viandes et volailles). Son édition 2021 se déroulera comme suit :

- Réception et anonymat :
 - Pour les viandes et charcuteries chaudes, du lundi 5 au mercredi 7 avril 2021.
 - Pour les autres produits et vins, le mardi 11 mai et mercredi 12 mai 2021 pour les finales à Tours, le jeudi 13 mai et vendredi 14 mai 2021 pour les finales à Chalons-en-Champagne, du mercredi 19 et jeudi 20 mai 2021 pour les finales à Angoulême et le vendredi 21 et samedi 22 mai 2021 pour les finales à Montpellier.
- Finales des Concours :
 - Concours des viandes et charcuteries chaudes, le jeudi 8 avril 2021.
 - Concours des Produits et des Vins, selon les régions viticoles, le jeudi 13 mai et vendredi 14 mai 2021 pour les finales à Tours, le samedi 15 mai et dimanche 16 mai 2021 pour les finales à Chalons en Champagne, du vendredi 21 et samedi 22 mai 2021 pour les finales à Angoulême et le dimanche 23 et lundi 24 mai 2021 pour les finales à Montpellier.

II) LES CONCOURS DEDIES AUX JEUNES

Organisés sous la tutelle de la DGER, ils offrent aux équipes enseignantes des outils d'animation et des expériences pédagogiques fédératrices et mobilisatrices. Ces compétitions contribuent à donner une image dynamique de l'enseignement agricole, de ses établissements et des métiers auxquels il prépare. En 2020, les CGA JEUNES ont réuni 10 500 élèves, étudiants, apprenants et jeunes professionnels dont 860 finalistes à Paris issus de plus d'une centaine d'établissements. Le Trophée International de l'Enseignement Agricole_(TIEA), le Concours de Jugement d'Animaux par les Jeunes (CJAJ) et le Concours des Jeunes Professionnels du Vin (CJPV) sont ouverts à des participations étrangères (109 finalistes étrangers en 2020). L'Agence ERASMUS+ France est partenaire des CGA Jeunes avec notamment, pour le TIEA, un Trophée Erasmus+ de l'Enseignement Agricole.

Les phases finales de l'édition 2021 se dérouleront comme suit :

- Trophée International de l'Enseignement Agricole (TIEA) entre le 13 et le 24 Mai 2021 uniquement pour la remise des prix ; les épreuves étant réalisées dans les lycées agricoles.

III) LE CONCOURS GENERAL DES PRATIQUES AGRO-ECOLOGIQUES

Les remises des prix des Concours « Prairies et parcours » et « Agroforesterie » se dérouleront entre le 13 et le 24 Mai 2021, dans un lieu précisé ultérieurement.

Le programme de la journée sera également annoncé ultérieurement.

ANNEXE 2

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES VINS PROGRAMME 2021

Sud-Ouest (Angoulême) – finales le 21 et le 22 mai	Sud-Est (Montpellier) – Finales le 23 et le 24 mai	Nord-Est (Châlons-en- Champagne) – Finales le 15 et le 16 mai	Nord-Ouest (Tours) – Finales le 13 et le 14 mai
Dordogne Haute Garonne Gers Lot Lot-et-Garonne Pyrénées Atlantiques Gironde Tarn	Ardèche Bouche du Rhône Corse Drôme Var Languedoc Vaucluse	Côte d'Or Jura Champagne Lorraine Alsace Saône-et-Loire Savoie Rhône Yonne	Charente Cher Indre-et-Loire Loire Atlantique Maine-et-Loire Puy-de-Dôme Vienne

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES PRODUITS PROGRAMME 2021

Sud-Ouest (Angoulême) – finales le 21 et le 22 mai	Sud-Est (Montpellier) – Finales le 23 et le 24 mai	Nord-Est (Châlons-en- Champagne) – Finales le 15 et le 16 mai	Nord-Ouest (Tours) – Finales le 13 et le 14 mai
Charcuteries Cidres et Poirés Jus de Fruits Produits de l'aquaculture Volailles	Eaux de vie Eaux de vie d'Armagnac Eaux de vie de Cognac Epices et Chocolat + Thym Huiles de Noix Produits palmipèdes gras Produits oléicoles	Produits Laitiers Nationaux	Apéritifs Bières Confitures et Crèmes Miels, hydromels Mistelles Rhums et Punchs

ANNEXE 3

CALENDRIER SELON LES MISSIONS

Les périodes indiquées sont les durées de présence maximales susceptibles d'être demandées.

Selon les missions confiées et la disponibilité des agents, la durée effectivement demandée par le Concours Général Agricole pourra être inférieure.

I - CONCOURS DES VINS (modularité en fonction du lieu de la finale)

Entre le mardi 11 mai et le lundi 24 mai 2021 inclus.

II - CONCOURS DES PRODUITS (modularité en fonction du lieu de la finale)

- Concours des viandes et charcuteries chaudes, du lundi 5 au jeudi 8 avril 2021 inclus,
- Autres concours produits, entre le mardi 11 mai et le lundi 24 mai 2021 inclus.

III - Concours JEUNES

- Trophée International de l'Enseignement Agricole : dates à définir.

Nota bene : l'organisation des cérémonies de remise des **Prix des Concours des Pratiques Agro-écologiques** (« Prairies et parcours » et « Agroforesterie ») ne nécessite pas de mise à disposition de fonctionnaire du MAA.



ANNEXE 4

LISTE DES INGENIEURS & TECHNICIENS PROPOSES POUR REMPLIR LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE, COMMISSAIRE ADJOINT ET TECHNICIENS VETERINAIRES

CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2021

A retourner avant le 15 Février 2021 par courrier ou email à :
Concours Général Agricole, 70 avenue du Général de Gaulle, 92058 Paris La Défense Cedex

Contacts :

- **CGA Animaux, CJAJ, TIEA, ETJ, CCIL, TCIL** : Kerstin HOLD, tel 01 76 77 15 20, animaux@concours-general-agricole.fr
- **CGA Produits** : Sylvaine CRANCE, tel 01 76 77 11 51, produits@concours-general-agricole.fr
- **CGA Vins et CJPV** : Antoine DRILLAUD, tel 01 76 77 11 77, vins@concours-general-agricole.fr

DRAAF/DDT(M)/DDPP/ Établissements d'enseignement agricole	Nom et Prénom	Adresse administrative + Téléphone + Tél. portable + e-mail	Adresse personnelle + Téléphone + Tél. portable + e-mail	Concours souhaités	Dates de mission correspondantes (annexe 3)

A :

le :

Vu le Chef de Service :